

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N° AURA-2023-EXP-043

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2019-03-17-00423

Dénomination du projet : Demande de capture, déplacement, perturbation intentionnelle, transport et détention d'espèces animales protégées (Busards)

Lieu des opérations : Départements de l'Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Loire, Haute-Loire, Isère et Puy-de-Dôme

Bénéficiaire : Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AURA)

MOTIVATION OU CONDITIONS

La présente demande est déposée par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône – Alpes (LPO AuRA) dans le cadre de la campagne nationale de protection et de sauvetage des Busards dans les cultures. Les éléments fournis par le pétitionnaire sont motivés, clairs et bien présentés.

Les protocoles mis en œuvre sont, connus, robustes et appropriés. Ils sont mis en œuvre par des personnes expérimentées (coordinateurs départementaux) qui encadrent les personnes qui ont moins d'expérience (bénévoles). L'ensemble de ces personnes sont identifiés et formés pour ce type d'opérations nécessitant une manipulation. Les structures qui sont susceptibles d'accueillir éventuellement et pour une durée limitée les oiseaux sont connus et reconnus dans la région pour leur expérience et leur fiabilité pour ce type de relation. Les distances entre les zones de captures éventuelles et les lieux de séjours temporaires sont acceptables, ne dépassant pas un maximum de deux heures. Les techniques de relâcher, en particulier celle du relâcher au taquet, sont éprouvés chez une grande diversité d'espèces de rapaces et en particulier les busards.

Les quatre recommandations conditionnelles que nous faisons cependant, sont : 1- De bien veiller à bien l'utiliser dans la zone où l'oiseau a été prélevé de manière à favoriser son retour sur le site de sa naissance lors de son retour pour la période de reproduction lorsqu'il sera devenu adulte. 2 – De veiller à former nécessairement et spécifiquement les nouveaux venus (stagiaires entre autres) afin d'éviter tout dérangement avant et après le déplacement. 3 - Nous insistons aussi particulièrement sur la nécessité d'une collaboration avec le monde agricole local. 4 – Enfin un suivi fort après le relâcher doit être mis en place avec un protocole bien défini sur l'ensemble des sites faisant l'objet de cette opération cela entre autres pour bien connaître la réaction des oiseaux et éviter toute mauvaise intention.

L'ensemble de ces éléments nous amène à formuler un avis favorable sous conditions pour la conduite et la mise en œuvre de cette demande pour la période considérée et les départements mentionnés dans cette demande.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

DÉFAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

FAIT LE 04 août 2023

SIGNATURE

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'I. BOVRE' written in a cursive style, followed by a horizontal line that extends to the right and then curves downwards.